## LES CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION

## ET LES CONDITIONS PARTICULIERES DE PRESTATION

## DES SERVICES DE LA DIRECTION APPUI AUX INVESTISSEURS ET A LA CREATION D’ENTREPRISE

**CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DES SERVICES DE LA CFCIM**

**ARTICLE 1 ‑ OBJET**

* 1. Les présentes Conditions Générales de Prestation (Ci-après « CGP ») s'appliquent à tous les services de la CFCIM, que ces services soient réalisés à titre gratuit ou onéreux.
  2. En cas de contradiction entre les termes des présentes CGP et ceux des Conditions Particulières de Prestation (Ci-après « CPP ») du service commandé par l’Adhérent, ces derniers prévaudront sur les premiers.
  3. Le présent contrat est définitivement conclu dès acceptation expresse par la CFCIM de la commande de l’Adhérent, rédigée conformément à l'offre de la CFCIM. Dans le cas de services complémentaires, les prix et les délais seront précisés sur un nouvel accusé de réception de la commande.
  4. L'acceptation des présentes Conditions Générales par l’Adhérent est une condition essentielle de l'engagement de la CFCIM. Aussi, tout commencement d'exécution de la commande acceptée par la CFCIM implique l'acceptation des présentes Conditions Générales, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les mails, courriers, télécopies, et plus généralement documents de l’Adhérent, sous réserve de conventions spéciales acceptées par écrit. Sauf stipulations contraires, d’éventuelles conditions spéciales acceptées pour des services complémentaires ou supplémentaires ne sauraient être étendues à la commande principale.
  5. Le présent contrat est formé des présentes CGP ainsi que des CPP signées par les parties.

**ARTICLE 2 ‑ OFFRE ‑ RÉVISION DU PRIX**

* 1. Les prix sont mentionnés établis hors taxes. La CFCIM conserve la latitude de facturer la TVA en fonction du service commandé.
  2. En l'absence de stipulation contraire écrite, l'offre ou le devis de la CFCIM n'est valable que pendant une durée de trois (3) mois après sa date d'émission. Pour les services tarifés, les prix facturés sont ceux du tarif en vigueur.
  3. Toute offre de service est établie suivant les conditions économiques, fiscales et douanières connues lors de l'établissement de l'offre. Elle est révisable en cas de variation de ces conditions.
  4. Toute offre est établie en considérant la réalisation du service d’une façon continue, en semaine et en heures normales. Toute autre condition de réalisation pour des causes non imputables à la CFCIM est susceptible d’engendrer des surcoûts refacturés au client en conséquence.

**ARTICLE 3 ‑ COMMANDE**

Après son acceptation, aucune commande ne peut être annulée sans accord écrit de la CFCIM qui, en toutes circonstances, conserve un droit à indemnisation conformément aux CPP du service considéré.

**ARTICLE 4 ‑ DELAIS**

**4.1.** Les délais d'exécution des services sont précisés aux Conditions Particulières; En fonction desdites CPP, ils commencent à courir à compter du règlement du prix de la prestation, ou, s’il en est disposé ainsi, du paiement de l'acompte prévu à la conclusion de la commande, ou, à défaut de règlement ou acompte préalable, à compter de la réception de la commande passée par l’Adhérent, ainsi que de l’ensemble des documents et informations que celui-ci doit communiquer à la CFCIM pour une bonne réalisation du service.

## 4.2. Si, du fait de l’Adhérent, les délais de d'exécution du service venaient à dépasser le délai contractuel, le prix serait révisable.

**ARTICLE 5 ‑ RECLAMATIONS**

Les réclamations de l’Adhérent sur la qualité du service réalisé doivent être notifiées au plus tard dans les trente jours qui suivent la livraison de la prestation.

**ARTICLE 6 ‑ CONDITIONS DE PAIEMENT**

**6.1.** Sauf stipulation contraire entre les parties ou dans les CPP, les paiements s'entendent nets par chèque ou virement bancaire et sont payables au domicile de la CFCIM à la date de la facture, même si l'exécution du service a donné lieu à la réclamation.

**6.2.** Si des délais ont été accordés, les paiements devront être effectués aux termes et échéances convenus.

**6.3.** En cas de retard de paiement, les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure conformément aux dispositions des articles 78 et suivants du Code de commerce.

**ARTICLE 7 – EXCLUSION – LIMITATIONS - EXONERATIONS**

**7.1.** L’Adhérent reconnait par les présentes qu’il recourt aux services de la CFCIM dans le cadre de son activité professionnelle, et ne saurait à se titre se prévaloir des dispositions de la loi 31/08 édictant des mesures de protection du consommateur.

**7.2.** Le service réalisé au profit de l’Adhérent par la CFCIM ne saurait engager sa responsabilité au-delà du montant effectivement perçu pour réaliser ledit service.

**7.3.** La garantie de la prestation ne couvre pas les erreurs ou inexécutions résultant des informations fournies par l’Adhérent, ou de celles qu’il s’est abstenu de porter à la connaissance de la CFCIM, et pas davantage les incidents tenant à des cas fortuits, de force majeure ou à toute autre cause que la CFCIM ne pouvait raisonnablement pas prévoir ou dont elle ne pouvait empêcher les effets.

**ARTICLE 8 – RENONCIATION**

Le fait pour la CFCIM de ne pas appliquer, partiellement ou en totalité, à une ou plusieurs reprises, une ou plusieurs dispositions des présentes CGP , ou des CPP du service considéré, n’implique en aucun cas que celle-ci renonce à son (ou leur) application.

**ARTICLE 9 - CONTESTATIONS – ATTRIBUTION DE COMPETENCE – LOI APPLICABLE**

**9.1.** Tous les différends qui surgiraient de l’interprétation, de l’exécution ou de la résiliation des présentes CGP, ou des CPP du service considéré, et de leurs suites, seront réglés par voie de médiation du Centre de Médiation de la CFCIM, conformément à son règlement auquel les parties se réfèrent.

**9.2.** A défaut de succès de la Médiation, tout litige relatif aux présentes, même en cas de recours en garantie ou de pluralité des défendeurs, est de la compétence exclusive des Tribunaux de Casablanca.

La loi applicable est la loi marocaine.

**ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE**

Pour tous les actes relatifs aux présentes CGP, ainsi qu’aux CPP du service considéré, il est fait élection de domicile :

* Pour la CFCIM, 15 Av. Mers Sultan, à Casablanca,
* Pour l’Adhérent, au choix de la CFCIM, aux adresses mentionnées lors de son inscription à la CFCIM, ou sur le devis qu’il a signé.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE PRESTATION DE SERVICES**

**ARTICLE 1 ‑ OBJET**

Les présentes Conditions Particulières de Prestation de Services s’appliquent conjointement avec les Conditions Générales de Prestation (Ci-après « CGP ») qui concernent tous les services de la CFCIM, que ces services soient réalisés à titre gratuit ou onéreux.

L’Adhérent ou le Client reconnait par les présentes qu’il a pris connaissance tant desdites Conditions Générales que des présentes Conditions Particulières et qu’il y souscrit sans réserve.

Il est par ailleurs informé que les devis émis par la DAICE sont valables trois (3) mois, et confirme par les présentes que le présent bon de commande porte sur un devis émis il y a moins de trois (3) mois à la date de signature des présentes.

**ARTICLE 2 : OBJET DU DEVIS**

Par la signature du présent devis, l’Adhérent ou le Client confie à la CFCIM le soin de réaliser la ou les prestation(s) ci-dessous mentionnées aux conditions tarifaires mentionnées aux présentes, ou à défaut selon le barème en vigueur à la date de réalisation de la prestation.

**ARTICLE 3 : DELAIS**

La CFCIM déploiera ses meilleurs efforts pour réaliser la prestation dans les délais qu’elle a mentionnés dans ses différents documents de communication. Elle ne saurait cependant être tenue pour responsable d’éventuels retards dus à une communication tardive par l’Adhérent ou le Client de documents ou informations nécessaires à la réalisation de la prestation, ou au retard dus à des tiers (administration ou autres) dont l’intervention est nécessaire à la réalisation de la ladite prestation.

**ARTICLE 4 : TARIFICATION**

La prestation objet du présent devis est souscrite aux conditions tarifaires mentionnées aux présentes, ou en devis annexé aux présentes, ou à défaut, selon le barème en vigueur à la date de réalisation de la prestation.

La prestation commandée est initiée dès réception du présent devis dûment renseigné et accompagné d’un acompte de 50 % du montant de la prestation. Le solde sera acquitté dès la réception définitive du dossier, par chèque bancaire libellé à l’ordre de la CFCIM ou par virement bancaire.

Virement en dirhams :

SG Agence K Omar Slaoui: 022 780 000 035 00 05014155 74

Virement en devises :

SG Agence K Omar Slaoui: 022 780 000 035 00 079555 83 74

Code Swift : SGMBMAMC

NB : le Maroc ne dispose pas de code IBAN

**ARTICLE 5 : RESERVE**

En cas de contradiction entre, d’une part, le descriptif de la prestation objet des présentes, dans quelque document de la CFCIM que ce soit, et, d’autre part, les clauses des présentes, ces dernières prévaudront.

**ARTICLE 6 : ANNULATION**

En cas de résiliation ou d’annulation du présent devis, le représentant de la société et le signataire des présentes devront conjointement et solidairement signaler par écrit l’arrêt ou l’annulation de la prestation commandée et payer toutes les dépenses engagées par la CFCIM, pour le montant estimé par cette dernière et ce, selon l’état d’avancement de la prestation demandée.

**ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITE**

La CFCIM déploiera ses meilleurs efforts pour garantir la confidentialité des données, contacts ou informations communiqués ainsi que des différentes prestations qui lui sont confiées.

**ARTICLE 8 : EXONERATION DE RESPONSABILITE**

L’Adhérent est informé que la CFCIM, pour un certain nombre des prestations auxquelles elle donne accès, et notamment et sans exhaustivité, le service OMPIC, et les enquêtes de notoriété, n’intervient qu’en qualité d’intermédiaire facilitateur. L’Adhérent est informé de cette qualité, et renonce à tout recours à l’encontre de la CFCIM, à quelque titre que ce soit, dans quelque litige qui viendrait à l’opposer au prestataire avec lequel il aura été mis en relation.

**ARTICLE 9 - CONFORMITE A LA LOI N° 09-08**

« La CFCIM traite de données personnelles vous concernant afin de nous permettre d’assurer la réalisation de plusieurs traitements sur vos instructions et pour votre compte. Il s’agit des traitements réalisés en vue de nous permettre :

* 1. La gestion des réponses à vos demande de médiation et assurer le suivi de la résolution de vos conflits professionnels et commerciaux, traitement ayant reçu récépissé de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNPD), sous le numéro XXXXXX, en date du XXXXXX .
  2. accompagner dans la création de votre entreprise au Maroc et la réalisation des formalités administratives nécessaires, traitement ayant reçu récépissé de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNPD), sous le numéro XXXXXX, en date du XXXXXX .
  3. La CFCIM traite de données personnelles vous concernant afin de vous permettre de bénéficier d’une adresse postale au Maroc et d’organiser la remise de votre courrier, traitement ayant reçu récépissé de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNPD), sous le numéro XXXXXX, en date du XXXXXX .
  4. La CFCIM traite de données personnelles vous concernant afin de vous permettre de bénéficier de services tels que les recouvrement de créance à l’amiable, Hébergement VIE et sociétés, aide au recrutement et d’en assurer le suivi pour votre compte et sur vos instruction, traitement ayant reçu récépissé de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNPD), sous le numéro XXXXXX, en date du XXXXXX .
  5. La CFCIM traite de données personnelles vous concernant afin d’assurer la récupération de TVA dont vous êtes bénéficiaire pour votre compte, traitement ayant reçu récépissé de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNPD), sous le numéro XXXXXX, en date du XXXXXX .
  6. La gestion et le suivi d’enquêtes de notoriété que vous nous auriez commandé sur des personnes morales, traitement ayant reçu récépissé de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNPD), sous le numéro XXXXXX, en date du XXXXXX .

Les destinataires des données sont les collaborateurs de la CFCIM, ainsi que ses sous-traitants et entreprises partenaires, et, le cas échéant dans le cadre d’une prestation de médiation, les parties au différend, et le cas échéant, les organismes administratifs de déclaration, et les avocats et conseils consultés dans le cadre de la médiation.

Conformément à la loi n°09-08, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou les supprimer, par courrier au service Responsable conformité, à l’adresse suivante : Service Responsable de la Conformité, 15 avenue Mers Sultan – 20130 Casablanca (Seules les demandes signées, accompagnées de la photocopie d'une pièce d'identité, seront traitées).